



Bureau de Poitiers

6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13



**ASSOCIATION C.A.P SUD
(CENTRE D'ANIMATION DE POITIERS SUD)**

28 Rue de la Jeunesse
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

AUDIT

SAS Audit Atlantique Poitou Charentes exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes. SARL au capital de 155 000 euros – R.C.S. Poitiers - Siret : 537 896 425 00015 Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Poitiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Aux adhérents de l'association « C.A.P. SUD »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « C.A.P. SUD » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

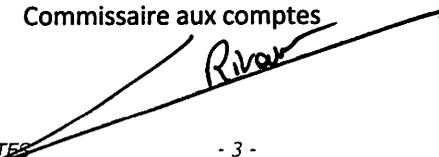
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 15 mars 2019.

SARL AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES

Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes



Rivault

COMPTES ANNUELS

BILAN

Actif	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			31.12.2017
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 031.48	9 031.48		
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	9 031.48	9 031.48		
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	395 458.05	325 816.76	69 641.29	75 759.85
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	25 603.14	24 374.99	1 228.15	2 257.55
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	34 091.60	17 878.62	16 212.98	6 809.80
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE				
AUTRES	335 763.31	283 563.15	52 200.16	66 692.50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 501.44		9 501.44	10 657.42
PARTICIPATIONS	22.75		22.75	22.75
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	9 478.69		9 478.69	10 634.67
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	413 990.97	334 848.24	79 142.73	86 417.27
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	144 832.60		144 832.60	180 644.62
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	6 803.66		6 803.66	358.57
AUTRES	138 028.94		138 028.94	180 286.05
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	644 049.25		644 049.25	581 681.44
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 835.32		3 835.32	4 200.11
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	792 717.17		792 717.17	766 526.17
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 206 708.14	334 848.24	871 859.90	852 943.44

BILAN

Passif	31/12/2018 Montant	31.12.2017 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	131 969.88	76 018.71
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	57 090.14	68 044.33
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	49 418.99	44 996.98
TOTAL FONDS PROPRES (1)	238 479.01	189 060.02
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	328 033.60	325 033.60
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	328 033.60	325 033.60
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	566 512.61	514 093.62
PROVISIONS POUR RISQUES	29 949.00	27 367.00
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	29 949.00	27 367.00
FONDS DEDIES (4)	10 000.00	14 893.95
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	3 608.70	2 378.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	109 462.11	26 079.95
DETTE FISCALES ET SOCIALES	104 101.10	106 319.70
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	11 820.38	124 076.56
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	36 406.00	37 734.66
TOTAL DETTES (5)	265 398.29	296 588.87
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	871 859.90	852 943.44

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	54 891.42		55 783.95
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	384 847.99		431 244.72
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	35 793.50		36 706.17
SALAIRES ET TRAITEMENTS	611 584.08		660 217.08
CHARGES SOCIALES	187 661.14		197 005.53
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		30 587.23	34 995.06
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	28 005.23		31 149.06
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	2 582.00		3 846.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES			43.10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		1 305 365.36	1 415 995.61
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	11 474.05		1 742.69
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		11 474.05	1 742.69
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		1 316 839.41	1 417 738.30
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		49 418.99	44 996.98
TOTAL GENERAL		1 366 258.40	1 462 735.28

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018		31.12.2017
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	35 375.32		32 746.95
PRODUCTION VENDUE	111 875.16		112 631.07
SOUS-TOTAL A		147 250.48	145 378.02
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 178 063.05		1 237 279.59
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	29 561.81		45 330.75
COLLECTES			
COTISATIONS	5 375.00		5 438.00
AUTRES PRODUITS			
SOUS-TOTAL B		1 212 999.86	1 288 048.34
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 360 250.34	1 433 426.36
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 286.02		1 530.42
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 286.02	1 530.42
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	78.09		25 778.50
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		78.09	25 778.50
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	3 643.95		2 000.00
TOTAL DES PRODUITS		1 366 258.40	1 462 735.28
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		1 366 258.40	1 462 735.28

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
861	Mise à disposition gratuite de biens		871	Prestations en nature	
861000	CHARGES SUPPLETIVES	271 532.58	871000	PRODUITS SUPPLETIFS	271 532.58
	TOTAL (861)	271 532.58		TOTAL (871)	271 532.58
	Total charges contributions volontaires	271 532.58		Total produits contributions volontaires	271 532.58

CAP SUD
28, rue la Jeunesse
86000 POITIERS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2018

I – METHODES GENERALES

A – CONVENTION DE PRINCIPES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants le Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon les nouvelles modalités édictées par les règlements CRC n°2002-10, 2003-7,2004-06.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés en fonction des durées d'usage dans la mesure où les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1^{er} juin 2005 du CNC ne sont pas atteints.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition TTC.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

B - AUTRES INFORMATIONS GENERALES

Néant.

C – REMUNERATION DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 46 117 € brute.

II – CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Les méthodes d'évaluation retenue pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

IV – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles	9031.48 €			9 031.48 €
Immobilisations corporelles	373 571.38 €	21 886.67 €		395 458.05 €
Immobilisations financières	10 657.42 €	1 535.48 €	2 691,46 €	9 501.44 €
TOTAL	393 260.28 €	23 422.15 €	2 691.46 €	413 990.97 €

V – TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles	9 031.48 €			9 031.48 €
Immobilisations corporelles	297 811.53 €	28 005.23 €		325 816.76 €
Immobilisations financières				
TOTAL	306 843.01 €	28 005.23 €	0 €	334 848.24 €

VI – PROVISIONS

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
PROVISION POUR RISQUES				
Prime retraite	27 367 €	2 582 €		29 949.00 €

VII - CREANCES & DETTES

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

DESIGNATION	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
CREANCES	144 832.60 €		
DETTES	265 398.29 €		

VIII – TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Libellé	N-1	En Plus	En Moins	N
Dons école de Foot	643,95 €		643,95 €	0 €
Pic la Poule / Scène	1 250 €		1 250 €	0 €
Diamant noir / Don Quichotte	3 000 €		3 000 €	0 €
La Clique d'Arsène / Inséparables	6 000 €			6 000 €
Total	10 893,95 €	- €	4 893,95 €	6 000 €
Epicerie Solidaire	4 000€			4 000 €

VIII - COMPTES DE REGULARISATION

A - ACTIF

Ils se décomposent de la façon suivante :

1 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Neopost – Location Machine à Affranchir 2019	1 085.00 €
Orange – Abonnement ligne Epicerie Janvier et Février 2019	54.36 €
Orange – Abonnement 3 Portables Pro Janvier et Février 2019	35.96 €
Le Toit du Monde – Intervention de Janvier à Juin 2019	2 660.00 €

TOTAL **AUDIT ATLANTIQUE-POITOU-CHARENTE** **3 835.32 €**
Société de commissariat aux comptes

2 – SUBVENTIONS A RECEVOIR

ETAT

Régul aide emploi aidés 2018	-310,38 €
Total ETAT	- 310.38 €

REGION

Aide à la diffusion « La Métamorphose »	5 000,00 €
Aide à la Diffusion « Pic la poule »	3 750,00 €
Aide à la diffusion « Don Quichotte »	5 000,00 €
Aide à la diffusion « Tartuffe »	5 000,00 €
Aide à la diffusion « Et la Dedans »	5 000,00 €
Aide à la diffusion « Inséparables »	5 000,00 €
Total REGION	28 750.00 €

CAF

PSO PERISCOLAIRE	14 573,23 €
PSO ALM ALSH ADOS + ALMA	8 021,75 €
Animation collective famille	22 313,00 €
Animation Globale 2018	14 127,40 €
CLAS Collège 2018/2019	35 350,00 €
Total CAF	94 385.38 €

TOTAL122 825,00 €

3 – AUTRES PRODUITS A RECEVOIR

Activités + Remb formation	12 845,65 €
Audiens	84,82 €
Indemnités Journalières	2 273,47 €

TOTAL15 203,94 €

4 – Créances clients et usagers

TOTAL6 803,66 €

B - PASSIF

1 - CHARGES A PAYER

N° COMPTE	LIBELLES	MONTANT TTC
401	Dettes fournisseurs	109 462,11 €
428	Personnel charges à payer- congés payés	37 229,81 €
438	Provision Charges soc / congés payés	15 636,52 €
468	Divers, charges à payer	11 820,38 €
	La Poste – Consommation Décembre	314,73 €
	10 Entrées Patinoire le 23/11	53,00 €
	Sous Traitance Mise en Page Site Internet	2 664,00 €
	Droits Sacem du 14/09 Bal’Trad	58,05 €
	Honoraires Cabinet Rivault	5 460,00 €
	Repas animateurs Cantine Décembre + PV Noël 2018	884,50 €
	Agent de Sécurité SPI – Novembre	1 853,80 €
	Caravane de Sensibilisation Juin 2018	50,00 €
	50 Entrées Piscine le 19/12	200,00 €
	Droits Sacem du 23/11 Feu au Village	282,30 €
TOTAL		174 148.82 €

2 – PRODUITS CONSTATES D’AVANCE

CAF CLAS 2018/2019 2/3	23 566,67 €
Etat ACSE CLAS 2018/2019 2/3	3 506,00 €
Ville CLAS 2018/2019 2/3	9 333,33 €

TOTAL36 406.00 €

IX – LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La ville de Poitiers qui assume les fluides du bâtiment, a réalisé des travaux et évalué la valeur locative des bâtiments mis à disposition pour un total de 129 111 € et la restauration scolaire pour un total 36 831 €.

Toutes ces mises à disposition qui ont été évaluées figurent dans les comptes 861 et 871 « contributions volontaires-mise à disposition gratuite ».

X – LA PARTICIPATION DES BENEVOLES

La participation des bénévoles à l'activité de l'association a fait l'objet d'une valorisation. Elle est évaluée à 105 591 €.

Cette participation qui a été évaluée figure dans les comptes 861 et 871 « contributions volontaires – mise à disposition gratuite ».

XI – VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

		Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
101300	Dotations et réserves	76 018,71 €	55 951,17 €		131 969,88 €
106100	Projet Associatif Vivre ensemble	26 600,00 €		10 563,51 €	16 036,49 €
106110	Projet Associatif – Investissement Global	0,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
106120	Résultat Affecté – Pole Famille	7 934,10 €	3 000,00 €	4 842,98 €	6 091,12 €
106130	Résultat Affecté – Projet Jeunes Montagne	7 029,01 €	3 000,00 €	5 587,70 €	4 441,31 €
106140	Résultat Affecté – Matériel Spectacle	3 481,22 €		1 235,34 €	2 245,88 €
106150	Résultat Affecté – Festival EVPS	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
106160	Résultat Affecté – Animation du Territoire	4 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €
106170	Résultat Affecté – Accompagnement de Jeunes Européens	5 000,00 €			5 000,00 €
106180	Résultat Affecté – Enfance	8 000,00 €	5 000,00 €	3 724,66 €	9 275,34 €
106190	Résultat Affecté - Coproduction	3 000,00 €		3 000,00 €	
120000	Résultat	44 996,98 €	49 418,99 €	44 996,98 €	49 418,99 €
131000	Subvention d'équipement sous contrat	75 196 €			75 196 €
131200	Subvention Région	3 000 €			3 000 €
131400	Subvention Grand Poitiers	82 444 €			82 444 €
131410	Subventions d'équipement Ville Sono	38 112 €	3 000 €		41 112 €
131800	Subvention CAF	126 282 €			126 282 €
	TOTAL	514 094 €	133 814 €	80 950 €	566 958 €